



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

C.C.A.S.

de

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Date Convocation : 05/03/2026

Délibéré par le Conseil d'Administration

À Cubzac les Ponts, le 12/03/2026

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

S²LOW

ID : 033-213301435-20260312-2026_03-DE

Délibération n° 2026-03

Jeudi 12 mars 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le douze du mois de mars à dix-sept heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de Monsieur Alain TABONE, Président, dûment convoqués le cinq mars deux-mille-vingt-six..

Présents : Alain TABONE - Maribel SOARES- Jean-Pierre PRAT - Jean-Roger THULLIAS - Liliane DEVEZY - Monique MARBACH- Cyril CHERIGNY - Dominique HARMAND - Evelyne PÉRES - Elisabeth JOURDE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: Nathalie TRIGANT à Maribel SOARES.

Absent(s) excusé(s) : Michel BARSE - Frédéric BERNADET- Nathalie TRIGANT.

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Monique MARBACH

DELIBERATION PORTANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code d'Action Sociale et des familles,

Vu les délibérations n°2026-01 portant approbation du Compte Financier Unique 2025,

Vu la délibération n° 2026-02 portant affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2025,

Le Conseil d'Administration,
Monsieur le Président rappelle que :

Qu'il convient d'adopter le budget primitif 2026 pour le budget CCAS, chapitre par chapitre comme suit :

| Fonctionnement | Chapitres budgétaires | Dépenses | | Chapitres budgétaires | Recettes | |
|----------------|--|--------------------|---------------|---|--------------------|---------------|
| | | Réelles | Ordres | | Réelles | Ordres |
| | 011- Charges à caractère général | 10 400,00 € | | 70- Produits des services | 1 220,00 € | |
| | 012 – Charges de personnel | 140,00 € | | 75 – Autres produits de gestion courante | 7 200,65 € | |
| | 65 – Autres charges courantes | 600,00 € | | R002 - Excédent antérieur reporté de Fonctionnement | 2 719,35 € | |
| | Total | 11 140,00 € | 0,00 € | Total | 11 140,00 € | 0,00 € |
| | Total de la section de fonctionnement | 11 140,00 € | | Total de la section de fonctionnement | 11 140,00 € | |
| Investissement | Chapitres budgétaires | Dépenses | | Chapitres budgétaires | Recettes | |
| | | Réelles | Ordres | | Réelles | Ordres |
| | 16 – Emprunts et dettes assimilées | | | 16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165) | | |
| | 21 – Immobilisations corporelles | | | 10 – Dotations, fonds divers et réserves | | |
| | Total | | | Total | | |
| | Total de la section d'investissement | | | Total de la section d'investissement | | |

Monsieur le Président, entendu,
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ADOPTER** le budget primitif CCAS de l'exercice 2026 tel que présenté ci-dessus,
- **DE RECONDUIRE** pour 2026 l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration au Président de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

Le Président,
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE DE
CUBZAC LES PONTS
Alain TABONE
GIRONDE *

La secrétaire,

Monique MARBACH